

**Arrêté n° 2025/G-115**

fixant la liste des candidats admis à se présenter aux concours  
**d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2<sup>ème</sup> classe**  
session 2026

Le Président,

- VU le code général de la fonction publique et notamment les Chap. III – Tit. II – Liv. V et Chap. IV – Tit. II – Liv. III, articles L 452-34 et 35) ;
- VU le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2011-789 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2025/G-52 en date du 24 avril 2025 portant ouverture des concours d'Éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2026 ;
- VU les candidatures enregistrées par le Centre de Gestion du Haut-Rhin ;

**ARRÊTE**

Art. 1 : La liste des candidats admis à se présenter à la session 2026 des concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe est arrêtée comme suit :

*Concours externe*

ALBERT Sandrine	COTTET Axel	HOBEL Alexandre
BOEHLER Benoit	DESONGINS Silvère	KAMARA Youba
BRAND Caroline	GERMAIN Paul	MEYER Lucile
CHELGHAF Lucas	GRUNEWALD Paul	TRAPPLER Lucie

*Concours interne*

CAMPOLUCCI Romain	HYPOLITE Camille	VUILLEMARD Simon
DUMUR Emma	MEULIN Alexandre	
HOBEL Alexandre	POITEVIN Mailys	

Art. 2 : La liste des candidats admis à se présenter à la session 2026 des concours d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, sous réserve de remplir les conditions nécessaires pour concourir aux concours, en produisant notamment les pièces requises, au plus tard au 1<sup>er</sup> jour des épreuves, est arrêtée selon la liste établie ci-dessous :

*Concours externe*

BEKAERT Céline	DOS-SANTOS Amélia	MISSBURGER Titouan
BERNARD-GODET Julien	JUND Maxime	STEVENOT Maxime

*Concours interne*

ARABA Jemmy	GOBILLOT Julien	GRANDJEAN Geoffrey
GATET Anne	GOTTSCHECK Gabriel	

Art. 3 : La liste ci-dessous correspond aux candidatures initialement rejetées ou ayant renoncé à leur inscription. Toutefois, ces candidats restent admis à concourir à la session 2026 des concours donnant accès au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2<sup>ème</sup> classe, sous réserve de remplir les conditions nécessaires pour concourir, en produisant notamment les pièces requises au plus tard au 1<sup>er</sup> jour des épreuves :

*Tous types de concours :*

LENFANT Jean-Baptiste  
MISSERE Raphaël  
NEIBECKER Frédéric

Art. 4 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de Gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de Meurthe et Moselle, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, de Saône et Loire, des Vosges, de l'Yonne et du Territoire de Belfort,
- affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- publié sur site internet du Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 13 novembre 2025



Lucien MULLER  
Maire de Wettolsheim

## Acte à classer

2025G115

1                    2                    3                    4

En préparation

En attente retour  
Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-11-20T13-37-18.00 ( MI265426590 )

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20251113-2025G115-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Arrêté n. 2025/G-115 fixant la liste des candidats admis à se présenter aux concours d'Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 2ème classe - session 2026

Date de décision : 13/11/2025



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [ar2025g115\\_ETAPSpal2cl\\_aaconc...](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/11/25 à 13:37

Par HUGELIN Marisa

Transmis

Date 20/11/25 à 13:37

Par HUGELIN Marisa

Accusé de réception

Date 20/11/25 à 13:43